

Coordonnées du Référent Qualité ou Référent Qualité Délégué :

Engagement

Référentiel de qualité Etape Rando Bretagne

HEBERGEMENTS TOURISTIQUES



Mme M. Prénom : Nom :

Qualité (préciser propriétaire, exploitant, gérant) :

Nom de l'établissement :

Type d'établissement :

Classement :

Adresse de l'établissement :

:

.....

Téléphone :

Courriel :

Site internet :

L'établissement désigné ci-dessus peut adhérer au réseau « Etape Rando Bretagne », s'il offre les services obligatoires du référentiel de qualité « Etape Rando Bretagne » pour l'accueil des touristes à pied cités ci-dessous.

Le présent référentiel est signé pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

En cas de non-reconduction, le signataire doit en informer son organisme Référent Qualité ou Référent Qualité délégué par courriel. En cas de changement de propriétaire ou de gérant de l'établissement, le signataire doit en avertir son organisme évaluateur ou évaluateur délégué afin d'envisager, si besoin est, une nouvelle visite de contrôle.

Si le signataire n'assure pas les services obligatoires vis-à-vis desquels il s'est engagé, l'organisme Référent Qualité ou Référent Qualité délégué peut prononcer son exclusion du réseau « Etape Rando Bretagne » et par conséquent de tous les documents promotionnels sur lesquels il figure.

Le signataire s'engage à mettre en œuvre tous moyens permettant de promouvoir la marque Etape Rando Bretagne auprès de ses clients et de ses prospects.

L'inscription au dispositif est gratuite, eu égard à l'engagement et cotisation des établissements à leurs réseaux respectifs. Cependant, une participation financière pourra être demandée aux hébergeurs pour des opérations de promotion ponctuelles et choisies collectivement. Cette participation aura été préalablement validée par le groupe de travail CRT/ADT.



Référentiel de qualité HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

Prérequis

- Le **dispositif Etape Rando Bretagne** est éligible :

- pour les hébergements classés ou labellisés selon les chartes de qualité référencées par les organismes « Référent Qualité ou Référent Qualité délégué » du territoire

- et situés à moins de 2 km* d'un itinéraire de randonnée pédestre officiel** (GR® et ses variantes officielles, GRP®) ou d'un itinéraire régional reconnu (ex : Tour du Lac de Guerlédan)

* *Distance réelle par un itinéraire le plus sécurisé possible*

** *Itinéraires prioritaires : GR®34 et TRO BREIZH®*

- L'hébergeur doit proposer l'accueil à la nuitée

Nota :

Il a été acté de déployer le dispositif Etape Rando Bretagne prioritairement le long du GR34® et du TRO BREIZH®.

Le déploiement est possible sur d'autres itinéraires de randonnée pédestre officiel (GR®, GRP®) sous réserve qu'ils soient intégrés à une démarche globale de structuration et de valorisation.

REFERENTIEL HEBERGEMENT

pour l'accueil des touristes à pied

LOCALISATION DE L'HEBERGEMENT

Itinéraires	<p>L'hébergement est situé à moins de 2 km* d'un itinéraire de randonnée pédestre officiel (GR® et ses variantes officielles, GRP®) ou d'un itinéraire régional reconnu (ex : Tour de lac de Guerlédan).</p> <p><i>* Distance réelle par un itinéraire le plus sécurisé possible.</i></p>
Autre possibilité	<p>Si l'hébergement est situé à plus de 2km, l'hébergeur assure le service* de transfert de bagages** jusqu'à l'hébergement suivant, ainsi que le service* de transfert de personnes** du point d'arrivée de la randonnée du jour à son hébergement.</p> <p><i>* Service proposé avec la prestation « hébergement », qui ne peut donc pas être proposé à titre payant, conformément à la réglementation en vigueur.</i></p> <p><i>** Selon la réglementation en vigueur.</i></p>

EQUIPEMENT SPECIFIQUES

Aire de nettoyage	Point extérieur de nettoyage du matériel (robinet, brosse, éponge...).
Lingerie	Un vestiaire permet à la clientèle de ranger et de faire sécher ses vêtements et ses chaussures. Le local de séchage devra pouvoir être chauffé.
Conseillé	La présence d'un sèche-linge est conseillée. L'exploitant assure sur réservation (lui-même ou par l'entremise d'un tiers) les besoins de lavage du linge personnel des clients.

SERVICES ASSOCIES

Bagage (gratuit ou payant)	<p>L'hébergeur s'engage à assurer le transport des bagages jusqu'à l'hébergement suivant à la demande du client.</p> <p>A défaut, d'assurer cette prestation lui-même, il fera appel à un prestataire extérieur.</p>
Conseillé	Si l'hébergeur réalise lui-même le transport de bagage, une assurance est conseillée.
Parking des véhicules	L'hébergeur dispose d'un espace pour le parking de longue durée des véhicules des randonneurs partant en itinérance.
Conseillé	

Départs matinaux	L'hébergeur assure les départs matinaux organisés la veille (paiement, remise de clés, petits déjeuners).
Restauration Conseillé	<ul style="list-style-type: none"> - Petits déjeuners adaptés et copieux, sur demande du client (1) <p>Excepté pour les campings.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paniers repas : sur demande à condition que l'hébergeur soit informé 24 h avant. <p>Excepté pour les campings.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de dîner sur place ou à proximité (inférieur à 1 km) (2) - Collation : proposée au retour des clients (boisson chaude ou froide ...).
Documentation Information	<p>L'hébergeur met à disposition de sa clientèle les cartes et les informations concernant la randonnée en Bretagne. Il doit être en mesure de conseiller les touristes sur le déroulement de leur séjour.</p> <p>L'hébergeur met également à disposition des documents annexes concernant la découverte touristique, les services et commerces de proximité, la sécurité.</p>
Pour les campings Conseillé	<p>Il est souhaitable de disposer d'emplacements dédiés aux touristes en randonnée avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tables et bancs (fixes ou amovibles) <p>Les campings peuvent proposer des espaces communs afin de faciliter la préparation des repas et les échanges entre clients.</p>

Détails de certains services :

- (1) Petits déjeuners adaptés et copieux. Ils peuvent être composés de pain (si possible pain complet), de crêpes, de produits laitiers (beurre, fromage, yaourt, lait, fromage blanc etc.), d'un œuf, de charcuterie, de confitures, de miel, de céréales, de fruits, de jus de fruits, de compote... et tout autre bon produit.
- (2) Possibilité de dîner : si l'une ou l'autre de ces solutions n'est pas possible, l'hébergeur doit mettre à disposition un coin cuisine ou proposer toute autre solution permettant au client de se restaurer.

Je soussigné(e) Mme, M.

m'engage à :

- me conformer aux conditions et clauses énumérées dans le référentiel de qualité « **Etape Rando Bretagne** » ci-dessus,
- respecter chacun des critères, en particulier les prestations obligatoires,
- fournir à l'organisme Référent Qualité ou Référent Qualité délégué un document cartographié présentant un itinéraire pédestre de liaison entre l'hébergement et l'itinéraire principal,
- fournir à l'organisme Référent Qualité ou Référent Qualité délégué toutes données pouvant permettre de suivre les évolutions de la demande (chiffres de fréquentation, régions ou pays d'origine, remarques et réclamations de la clientèle, etc...),
- être à jour dans ma responsabilité civile,
- me soumettre à une visite de contrôle.

Le :

à :

Signature (et cachet de l'établissement) *

(*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé"